RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 06270
Numéro SIREN : 444 212 955
Nom ou dénomination : PAGESJAUNES

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2014 sous le numéro de dépôt 15378

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PagesJaunes
Société anonyme au capital de 4 005 038 115 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres
444 212 955 RCS Nanterre

EXTRAIT

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, et le vendredi 28 mars à dix heures, les actionnaires de la société PagesJaunes se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, 7 avenue de la Cristallerie, à Sèvres, sur première convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire. Cette feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Pierre Remy préside la séance. Il rappelle que les actionnaires ont été réunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

DEBUT DE L'EXTRAIT

CINQUIEME RESOLUTION
(Nomination de Monsieur Julien Ampollini en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme, sur proposition du Conseil d'administration, Monsieur Julien Ampollini comme administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
(Nomination de la société Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme la société Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, en remplacement de la société Ernst & Young et Autres dont le mandat est venu à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°15378 en date du 19/05/2014

SEPTIEME RESOLUTION
(Nomination de la société Auditex en qualité de commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme la société Auditex en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, en remplacement de la société Auditex dont le mandat est venu à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

FIN DE L'EXTRAIT